CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 26 MAI 2023

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-deux mai deux mille vingt-trois s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents: Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, Didier DUPIN, Sylvie RENARD, Patricia PERRET (arrive à 20h06), Katy VAZQUEZ DUDEK, Sylvain GIRARDIN et Isabelle ROUVIDAN.

Absents avec excuse (avec pouvoir):

Bernard PLACE donne pouvoir à Christine VALADE André ALEX donne pouvoir à Christian LAREURE Marcel DUMAS donne pouvoir à Sylvie RENARD Patrick PORNET donne pouvoir à Sylvain GIRARDIN

Absents sans excuse (sans pouvoir):

Patrick DUCROS Roseline TRAMBOUZE Lucie ROCH

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Christian LAREURE

Le procès-verbal du précédent Conseil Municipal ne suscite aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

• Réalisation d'un emprunt par la commune

Madame VALADE explique que Conseil Municipal est appelé à approuver la réalisation d'un emprunt par la commune, en vue de financer les travaux cabinet médical et autres investissements. Montant de l'emprunt : 400 000 € sur une durée de 25 ans.

Après consultation de plusieurs banques, les propositions sont les suivantes :

Etablissement	Crédit Agricole	Caisse d'Epargne	La Banque Postale
Durée et modalités de remboursement	25 ans	25 ans	25 ans
Taux	4.08%	4.55%	4,15%

C'est la proposition du Crédit agricole qui est la plus intéressante. Le remboursement s'effectuera en 100 échéances trimestrielles en échéance constante.

Ce prêt portera au taux de 4.08%. Le versement des fonds pourra être réalisé en une ou plusieurs fois et ce dans un délai de quinze (15) mois à compter de la date de signature de l'offre de prêt. Le remboursement anticipé est autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle La commission d'engagement est de 0,10 % du montant du contrat de prêt soit 400 euros.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'emprunt bancaire auprès du crédit agricole.

QUESTIONS DIVERSES

• Elections sénatoriales

Monsieur le Maire rappelle que cette année aura lieu les élections sénatoriales en ce qui concerne le département de la Loire, le dimanche 24 septembre prochain. Les sénateurs sont élus pour 6 ans et renouvelés par moitié tous les 3 ans. Les sénateurs sont élus par un collège électoral restreint formé de grands électeurs. Les communes ont donc un rôle important à jouer puisqu'elles doivent procéder à l'élection, au sein des assemblées locales, de délégués qui, par la suite, seront appelés à élire les sénateurs.

En amont de ce scrutin, la désignation par les Conseil Municipaux des délégués et des suppléants qui composeront le collège électoral sénatorial sera organisée le vendredi 9 juin prochain, lors du prochain Conseil Municipal.

Ainsi, pour Perreux, 5 titulaires et 3 suppléants seront désignés. Ces derniers feront partis des grands électeurs pour élire les sénateurs de la Loire. Monsieur le Maire demande aux conseillers de réfléchir pour constituer une liste paritaire, c'est-à-dire qu'elle soit composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE

Le secrétaire de séance,

Christian LAREURE